

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MUNICIPALITE DE TUNIS



**2<sup>ème</sup> AVIS D'APPEL D'OFFRES  
PAR PROCEDURES SIMPLIFIEES  
N°10/2018**

**Réalisation des travaux d'aménagement des complexes sportifs et des terrains de quartiers de la Municipalité de Tunis**

La Municipalité de Tunis lance un deuxième appel d'offres par procédures simplifiées pour la réalisation des travaux d'aménagement des complexes sportifs et des terrains de quartiers de la Municipalité de Tunis répartis comme suit:

- Lot n° 1 :** Achèvement des travaux d'aménagement du complexe sportif sis à El Hrairia - Tunis
- Lot n°2 :** Achèvement des travaux d'aménagement de la salle de boxe au complexe sportif Ali Belhouane sis à El Mellassine - Tunis
- Lot n° 3 :** Travaux d'aménagement des vestiaires au terrain municipal sis à Beb El Assal - Tunis
- Lot n° 4 :** Travaux d'aménagement d'un terrain de quartier sis à El Wardia - Tunis

Les entreprises qui disposent du cahier des charges ou d'un agrément spécialité «**B3**» catégorie **2 et plus** ou spécialité «**B0**» catégorie **1 et plus** pour le lot n° 1 et 2 et spécialité «**B0**» catégorie **1 et plus** pour le lot n° 3 et 4 approuvés par le Ministère de l'Equipement et de l'Habitat, peuvent prendre connaissance du dossier d'appel d'offres et le retirer tous les jours ouvrables, pendant l'horaire administratif à la Sous Direction des Etudes et des Nouveaux Travaux : 32 Avenue de Carthage - Tunis après paiement d'un montant de 100D.

Les soumissions doivent être placées sous triple enveloppes cachetées.

L'enveloppe extérieure qui doit porter l'indication «À ne pas ouvrir, 2<sup>ème</sup> appel d'offres par procédures simplifiées n°10/2018 pour la réalisation des travaux d'aménagement des complexes sportifs et des terrains de quartiers de la Municipalité de Tunis lot n°...» contiendra, outre les pièces administratives requises mentionnées à l'article 7.3.3 du CAO, le cahier des clauses administratives particulières et le cahier des clauses techniques particulières signés ainsi que le cautionnement provisoire d'un montant correspondant à chaque lot conformément à l'article 8 du CAO valable **120** jours à compter du lendemain de la date limite de la réception des offres.

Cette enveloppe doit contenir deux enveloppes intérieures :

- une 1<sup>ère</sup> enveloppe intérieure (une offre financière pour chaque lot) fermée et scellée sur laquelle est inscrite la mention « **offre financière lot n° ...** » contiendra les pièces financières indiquées à l'article 7.3.1 du CAO que l'intéressé a retirées de l'administration complétées et signées.

- une 2<sup>ème</sup> enveloppe intérieure (une offre technique pour chaque lot) fermée et scellée sur laquelle est inscrite la mention « **offre technique lot n° ...** » contiendra les pièces techniques indiquées à l'article 7.3.2 du CAO que l'intéressé a retirées de l'administration.

Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Les offres doivent parvenir par voie postale sous pli fermé et recommandé ou par rapide poste à la Municipalité de Tunis, Hôtel de Ville, La Kasbah –Cedex 1080 Tunis ou **en mains propres contre récépissé au Bureau d'ordre Central au plus tard le 23 novembre 2018 à 10h.**

**La date de la réception au bureau d'ordre central fait foi.**

**La séance d'ouverture des offres est publique, elle sera tenue le même jour le 23 novembre 2018 à 10h 30 à l'Hôtel de Ville la Kasbah à la salle des réunions "Bloc B".**

**L'ouverture des offres techniques et financières se fera au cours de la même séance.**